

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-1607

présenté par

M. Leseul, M. Garot, M. Potier, Mme Keloua Hachi, M. Echaniz, Mme Rouaux, M. Vallaud,  
Mme Pires Beaune, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Aviragnet,  
Mme Battistel, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Guedj,  
M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Rabault,  
Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vicot et les membres du groupe  
Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	1 197 889
<i>dont titre 2</i>	0	1 197 889
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	1 197 889	0
<i>dont titre 2</i>	1 197 889	0
<b>TOTAUX</b>	1 197 889	1 197 889
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à rétablir l'égalité dans l'enseignement de l'Enseignement Moral et Civique (EMC) pour les élèves de seconde professionnelle agricole

Enseigner, promouvoir, les valeurs de la République notamment par l'Enseignement moral et civique n'est pas un débat dans notre pays. Pourtant les classes de secondes professionnelles des lycées agricoles publics ne bénéficient pas d'un horaire dédié à cet enseignement contrairement à toutes les autres classes des autres formations.

Pour cette rentrée 2022, faute de moyens, le Ministère de l'Agriculture a décidé de réduire le temps dédié à d'autres disciplines pour introduire "provisoirement et de façon précaire" cet enseignement. Dans un souci d'égalité avec tous les élèves du territoire, il convient d'ouvrir 16,6 ETPT. Ils sont nécessaires pour assurer une 1/2 heure d'enseignement par semaine, soit :

600 classes de seconde pro X 0,5 h par semaine d'EMC X 36 semaines = 16,6 postes

Pour les 16,6 ETPT, le coût moyen estimé est de 1 197 889,70 euros.

Cet amendement est le fruit d'un échange avec le SNETAP-FSU.

Afin d'assurer sa recevabilité financière, cet amendement de crédit :

- Augmente de 1 197 889 euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement le titre 2 de l'action 01 « Mise en œuvre de l'enseignement dans les établissements publics » du programme 143 « Enseignement technique agricole » ;

- Diminue de 1 197 889 euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement du titre 2 de l'action 04 « Enseignement général et technologique en lycée » du programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degré ».

Les députés socialistes et apparentés tiennent à préciser qu'ils ne souhaitent pas réduire les moyens attribués au programme 139.